

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 70050

Numéro SIREN : 348 309 808

Nom ou dénomination : A DEAT & FILS

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2018 sous le numéro de dépôt 4282

**SARL A. DEAT ET FILS**

**Rue de Néron  
63650 LA MONNERIE LE MONTEL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA  
TRANSFORMATION**



**ATRIA Experts-comptables & Auditeurs**  
7, Allée du Groupe Nicolas Bourbaki - 63170 AUBIERE  
Tél. : 04 73 31 31 08 - Fax : 04 73 31 09 65  
Mail : [contact@atria-eca.fr](mailto:contact@atria-eca.fr) - Web : [www.atria-eca.fr](http://www.atria-eca.fr)  
SARL au capital de 360 000 € - RCS Clermont-Ferrand 478 948 029

A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par votre décision en date du 13/02/2018, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Aubière  
le 19 février 2018

  
Pour la Société ATRIA  
Christophe BESSON  
Commissaire à la transformation